

CONGO: Le gouvernement a procédé à la destruction de 1870 mines antipersonnel



Photo: IRIN

² Brazzaville, 10 septembre 2003 (IRIN) - Le gouvernement de la République du Congo a procédé, ce mercredi, à la destruction de 1.870 mines antipersonnel à Pointe-Noire, la capitale économique du pays.

Mardi dernier, 3.350 autres mines avaient été détruites au polygone de tir de Djiri, à 23 km au nord de Brazzaville, la capitale, avait constaté IRIN.

"372 mines [ont été] conservées à des fins de formation du personnel aux techniques de détection, de déminage et de destruction," avait précisé Léonce Nkabi, le chef du projet pour les mines antipersonnel.

Jacques Yvon Ndolou, ministre délégué à la présidence de la République, chargé de la défense nationale, a salué à cette occasion, les efforts fournis par le gouvernement canadien en matière de lutte pour l'éradication totale des mines antipersonnel sur la planète et l'assistance particulière du Canada au Congo dans ce domaine.

Il a, par ailleurs, souhaité que le Canada s'investisse prochainement dans l'évaluation de l'étendue de la zone minée dans le sud-est du Congo, au niveau de la frontière avec la République Démocratique du Congo (RDC) et l'Angola.

"Nous nous réjouissons de l'action accomplie ici et nous encourageons les Etats partis à la convention d'Ottawa à se débarrasser de ces engins de la mort que sont les mines antipersonnel," a déclaré Yvon Boutillette, chargé d'affaires à l'ambassade du Canada à Kinshasa.

La RDC et la République du Congo s'étaient engagées, à l'issue d'un atelier pour la mise en œuvre de la convention d'Ottawa, les 7 et 8 mai dernier à Brazzaville, à détruire toutes les mines antipersonnel en leur possession.

Après l'inventaire des stocks de mines au Congo en février 2002 a--vec l'aide du Centre de déminage humanitaire de Genève, un programme de destruction avait été élaboré et soumis aux bailleurs de fonds.

Le gouvernement canadien, parrain du processus d'Ottawa, a accepté de financer en partie cette destruction. Cette première étape est le début d'un vaste programme de lutte contre les mines. La prochaine opération consistera dans la reconnaissance de la zone de Kimongo, dans le département du Niari.

Les instruments d'adhésion au traité d'Ottawa avaient été signés par le président de la République, Denis Sassou Nguesso, et envoyés à Kofi Annan, le Secrétaire général des Nations Unies, le 3 avril 2001. L'adhésion du Congo au traité devenait définitive six mois après, le 4 novembre 2001.

[Cet article ne reflète pas nécessairement les vues des Nations Unies]